

DECRET N° 79/177/ 30.04.79.-  
portant nomination de Monsieur BABASSAMA Hilaire, Maître Assistant de 1° échelon, en qualité de Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences Economiques Juridiques Administratif et de Gestion

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut Général des fonctionnaires ;

Vu l'ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université Marien NGOUABI ;

Vu la loi 32/65 du 12 Août 1965 abrogeant la loi 44/61 du 28 Septembre 1961 fixant les principes généraux de l'Enseignement ;

Vu le décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des salaires du personnel de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ,

DECRETE :

Article 1er. Monsieur BABASSAMA Hilaire , Maître Assistant de 1° échelon, précédemment Chef du Département de l'Economie et Planification est nommé Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences Economiques Juridiques Administratif et de Gestion.

Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 30 Avril 1979

Par le Président du Comité Central du Parti  
Congolais du Travail, Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre des Finances

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Henri LOPES.-

Pour le Ministre de l'Education Nationale  
Le Ministre des Affaires Etrangères et de  
de la Coopération

Le Ministre du Travail et  
la Justice, Garde des Sceaux

Pierre N'ZE.-

Victor TAMBA-TAMBA